

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND LANGRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

Date de la convocation
17 JANVIER 2025

Délibération n° 2025-02

NOMBRE DE SIEGES : 84
MEMBRES EN EXERCICE : 83
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 52
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 64
VOTES : POUR : 64
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

OBJET :
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme de l'Habitat
(PLUi H) du Grand Langres et Plan de
Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
de Langres - Instauration du Droit de
Préemption Urbain (DPU) de toutes les
communes membres et délégation
partielle de l'exercice aux communes

Etaient présents :

| | | | |
|-----------------|------------------|------------------|---------------------|
| M. HUOT G | Mme ROGER C. | M. PERROT E. | M. VINOT J.P. |
| Mme CARDINAL A | M. LINARES H. | M. GARNIER A. | Mme BERNAND C. |
| M. VINCENT J. | Mme GERBORE M. | M. DELABORDE D. | M. DERAM J. |
| M. BOILLETOT C. | M. CARDINAL JP. | M. CARBILLET B. | M. SEGUIN D. |
| M. THIEBAUD D. | Mme MASSON A. | M. ROUSSELLE T. | M. GOIROT M. |
| M. MILLÉ J. | Mme DESSAIN C. | GRANDJEAN P. | Mme NOTAT M. |
| M. FOURNIER H. | M. PARISEL P. | M. RAMAGET JP. | M. DIDIER R. |
| M. MAIRE G. | M. FUERTES N. | M. PECHIODAT R. | M. MAUGRAS J. |
| M. LEMONNIER F. | Mme GOBILLOT L. | Mme CHALUS N. | Mme COEURDASSIER S. |
| M. JOFFRAIN B | Mme GREPINET M. | M. BLANCHARD D. | Mme BOLOPION A. |
| M. DANGIEN A. | M. DARTIER M. | M. MENETRIER M. | |
| M. GOIROT A. | M. GUILLAUMOT T. | M. FONTAINE S. | |
| M. THOMASSIN N. | Mme LEVEQUE C. | M. FLOQUET R. | |
| M. CHITTARO F. | M. LEVEQUE JM. | M. CHEVALLIER A. | |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|------------------|---|------------------|
| M. LAMBERT A. | à | M. BOILLETOT C. |
| Mme BILLARD P. | à | M. CHEVALLIER A. |
| Mme GUERIN P. | à | M. PERROT E. |
| Mme SARRACINO S. | à | Mme CARDINAL A. |
| M. GALLISSOT P. | à | M. PARISEL P. |
| M. THENAIL M. | à | M. HUOT G. |
| Mme RAVINEAU M. | à | Mme BERNAND C. |
| M. GUENIOT F. | à | M MAUGRAS A. |
| Mme DEBEURY A. | à | M DELABORDE D. |
| M. MARECHAL F. | à | M MAIRE G. |
| M. SIMON J. | à | M. GUILLAUMOT T. |
| M. LAMBERT B | à | M. FUERTES |

Excusés :

| | | | | |
|------------------|---------------|------------------|-------------|---------------|
| M. COURTOUX J.L. | M. FRANC J.J. | M. JANNAUD D. | M. OUDOT E. | M. LAURENT F. |
| Mme DENIS S. | Mme MINOT C. | Mme CREVISY A.F. | M. LUCKO M. | M. MAGIRON R. |
| M. VALENTIN D. | | | | |

Absents :

| | | | |
|-------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Mme ROUSSEAU A.M. | M. DUCREUZOT F. | M. MARTIN C. | Mme DELONG S. |
| M. HENRY P. | Mme MORNAND S. | M. SANCHEZ S. | M. DECHANET D. |

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Suzanne COEURDASSIER est nommée secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le 24 Janvier 2025 à 15 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du bâtiment 21 de la Citadelle à Langres, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, et R.211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2015-08-06 en date du 17 décembre 2015 et n°2017-44 en date du 9 janvier 2017 relatives au Transfert du Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'intercommunalité,

Vu la délibération n°2024-63 en date du 5 décembre 2024 relative à l'approbation du PLUi-H et à l'abrogation des cartes communales des communes de Charmes, Saint-Ciergues, Saint-Martin-Lès-Langres, Sarrey, Faverolles et Hûmes-Jorquenay,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU),

Considérant que le DPU constitue un outil foncier qui permet, d'une part, d'avoir la connaissance des transactions immobilières sur le territoire de la Communauté de communes et, d'autre part, la constitution de réserves foncières pour réaliser des projets d'aménagement et accompagner la mise en place d'une stratégie foncière et de revitalisation du territoire,

Considérant que le droit de préemption urbain peut être instauré dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des territoires couverts par un Plan Local d'Urbanisme ainsi que sur tout ou partie du territoire couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Considérant que, par délibérations du Conseil communautaire n°2015-08-06 du 17 décembre 2015 et n°2017-44 en date du 9 janvier 2017, le Droit de Prémption Urbain a déjà été institué sur les communes l'ayant déjà elles-mêmes instauré, ainsi qu'un Droit de Prémption Fonds de commerce et fonds artisanaux a été institué à Langres par délibération de son Conseil municipal en date du 8 octobre 2019, sur un périmètre délimité,

Considérant que suite à l'approbation du PLUi-H par délibération n°2024-63 en date du 5 décembre 2024, il convient de redéfinir les contours et modalités de ces droits de préemption,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ INSTAURE le Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Langres sur les zones Urbaine (U) y compris ses sous-secteurs et les zones à Urbaniser (AU) y compris ses sous-secteurs, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi H) et des zones Usa, Usb et Usc du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de LANGRES ;

➤ PRECISE que pour assurer la continuité juridique de l'exercice du Droit de Prémption Urbain, les délibérations d'instauration du Droit de Prémption Urbain sur les PLU de la Communauté de

communes du Grand Langres resteront applicables jusqu'à la date à laquelle la présente délibération sera devenue exécutoire ;

- INSTAURE le droit de préemption à LANGRES, sur les fonds artisanaux et fonds de commerce, dans le but de maintenir l'attractivité et la diversité des commerces conformément aux périmètres ci-annexés ;
- INSTITUTE un délai de 10 jours à destination des communes pour qu'elles transmettent à la Communauté de communes tout DIA ou DPU déposé en mairie ;
- VALIDE l'ouverture à la Communauté de communes d'un registre sur lequel seront inscrites toutes les demandes parvenues ainsi que toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, ce registre sera mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme ;
- DONNE délégation aux communes pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain sur leur commune en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal sur les zones, à l'exception des zones d'intérêt communautaire ;
- DÉLEGUE l'exercice du droit de préemption au Président au nom de la Communauté de Communes du Grand Langres ;
- AUTORISE Monsieur le Président, au titre des articles L 211-2 et L 213-3 du Code de l'urbanisme, à déléguer ponctuellement, par voie de décisions, l'exercice du droit de préemption à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation, au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à une société d'économie mixte (SEM) agréée de construction et de gestion des logements sociaux, à un organisme HLM ou à une structure associative agréée pour réaliser en tant que maîtrise d'ouvrage, des opérations de logement destinées au logement social ;
- PRÉCISE que cette délégation d'exercice du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de chaque commune concernée et au siège de la Communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département (article R211-2 du Code de l'urbanisme) ;
- PRÉCISE qu'en application de l'article R.211-3 du Code de l'Urbanisme, une copie de la présente délibération sera adressée au Préfet, au Directeur Départemental des finances publiques, au Président du Conseil supérieur du Notariat, au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance et au Greffe de ce même tribunal.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Jacky MAUGRAS
2025.02.04 17:01:18 +0100
Ref:8105572-12169176-1-D
Signature numérique
le Président



Jacky MAUGRAS

Le secrétaire de séance,
Mme Suzanne COEURDASSIER



DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Andilly-en-Bassigny



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Avrecourt



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Bannes



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Bannes



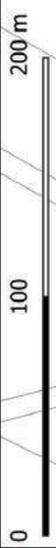
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Beauchemin



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Bonnecourt



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Bourg



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Buxieres-les-Clefmont



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Celles-en-Bassigny



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Champigny-les-Langres



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Changey



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAINE INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Changey



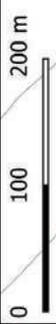
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Chanoy



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Charmes



■ Droit de préemption urbain



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Chatenay-Vaudin



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Chauffourt



■ Droit de préemption urbain



DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Choiseul



200 m

100

0



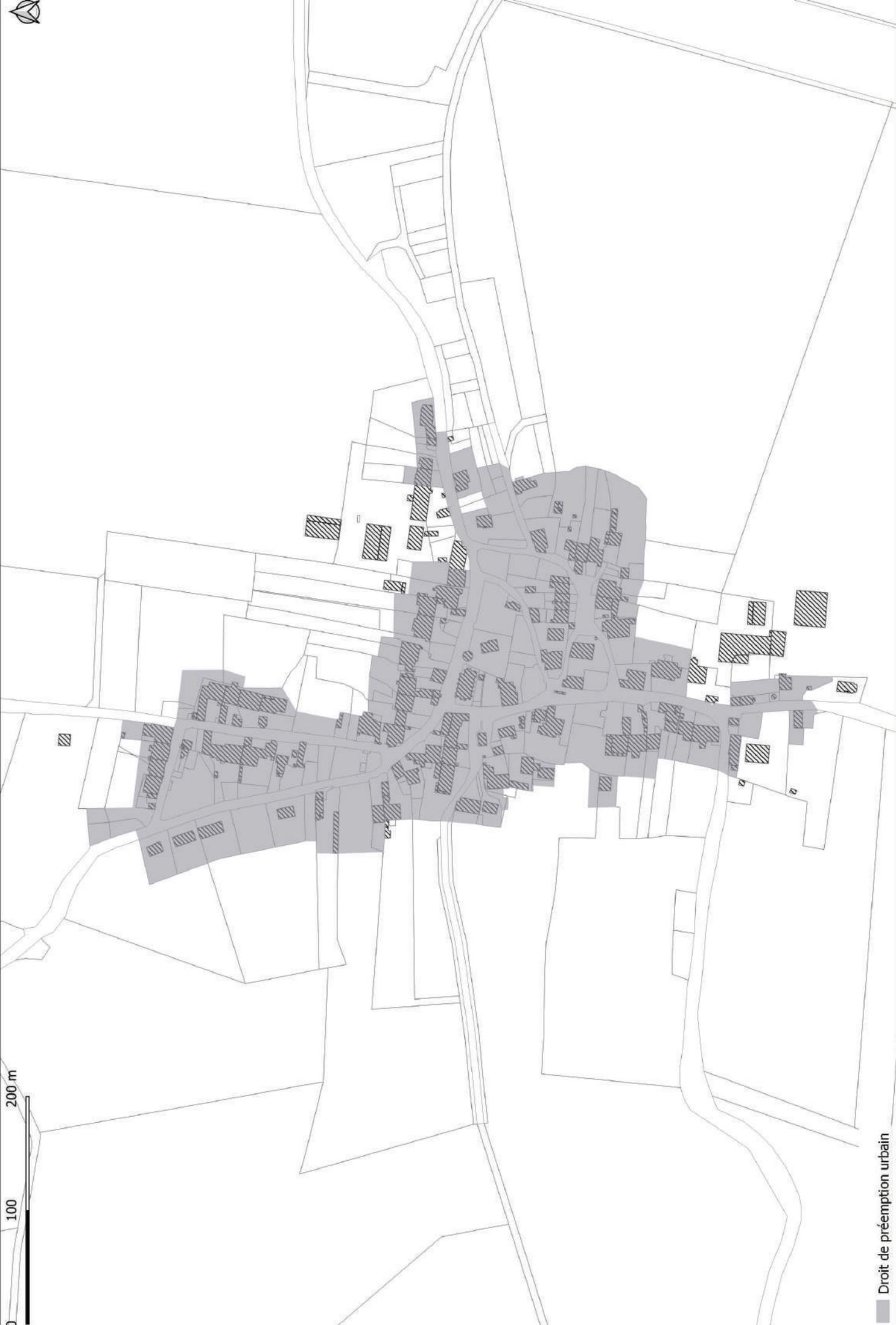
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Clefmont



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Courcelles-en-Montagne



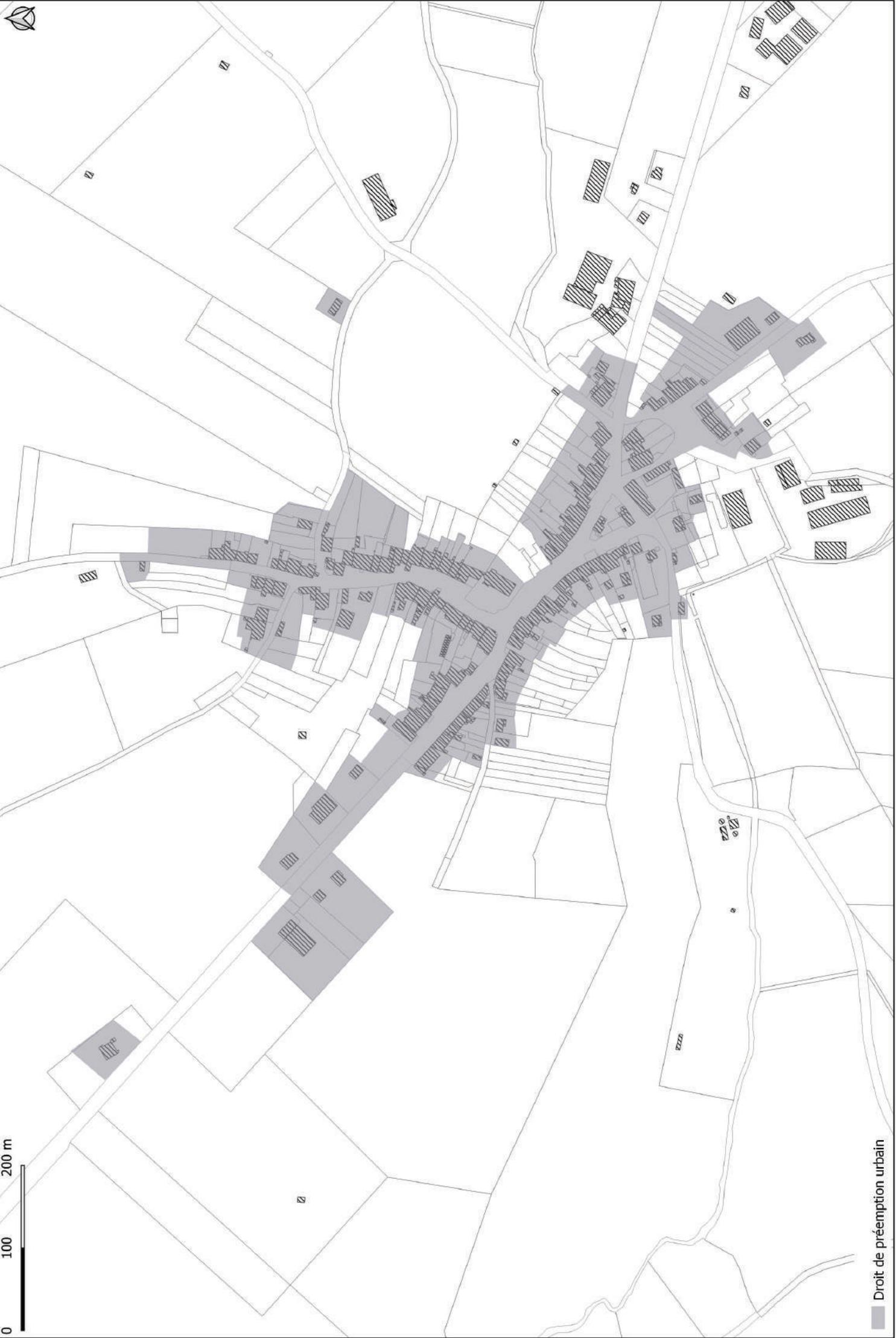
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Daillecourt



■ Droit de préemption urbain

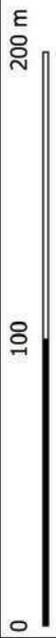
DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Dammartin-sur-Meuse



■ Droit de préemption urbain



DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Dammartin-sur-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Dampierre



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Faveroles



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Frecourt



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Frecourt



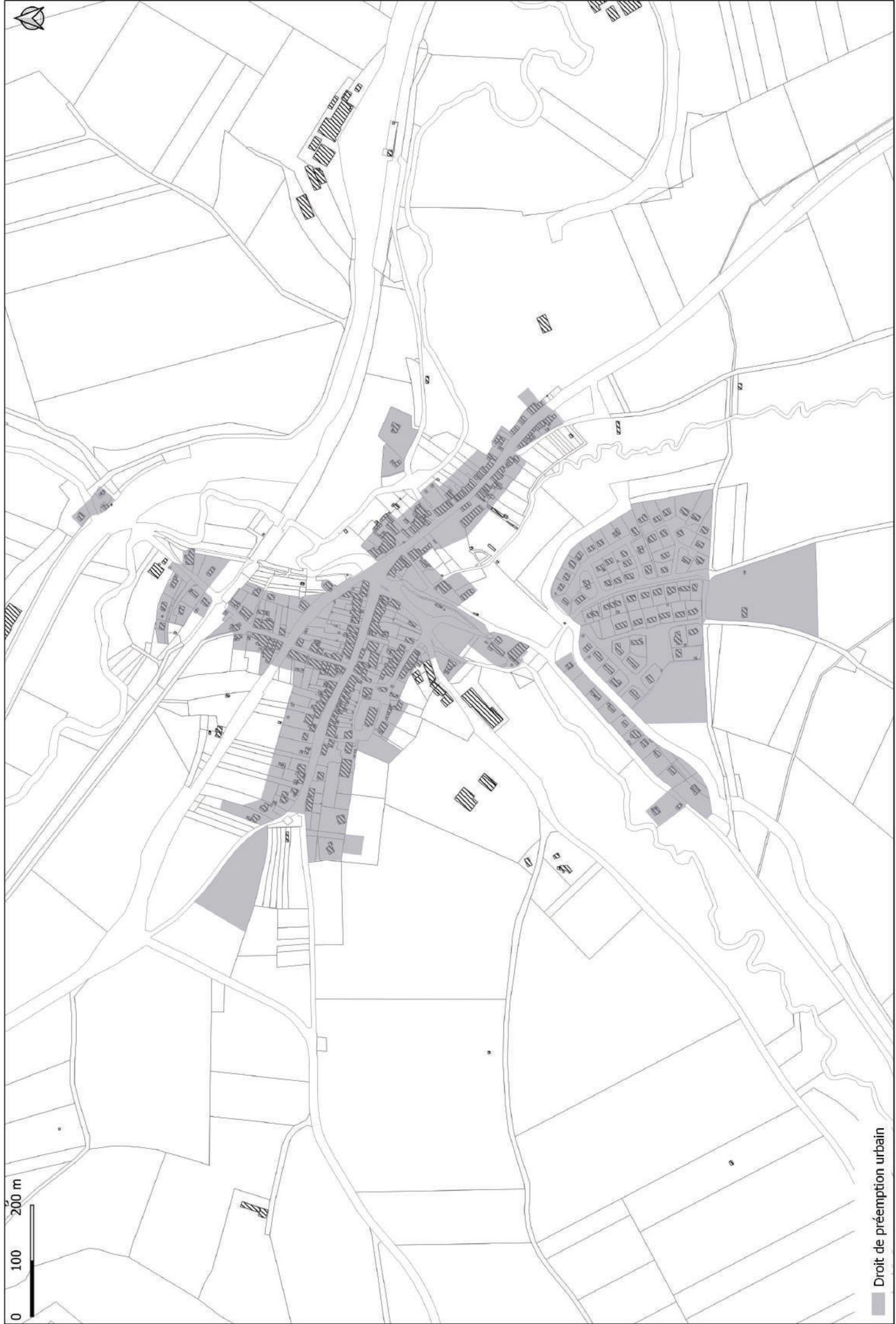
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Frecourt



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Humes-Jorquenay



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

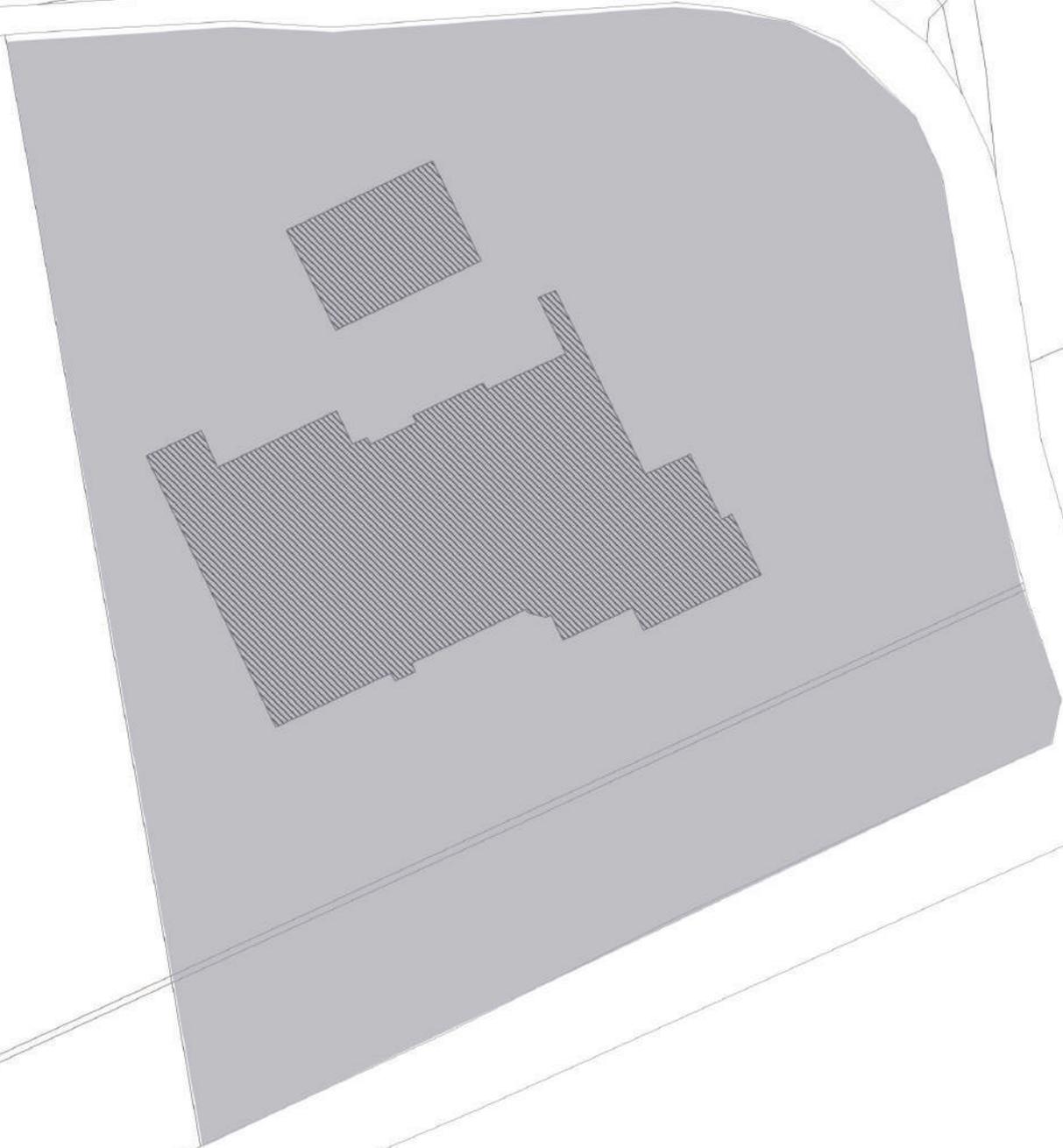
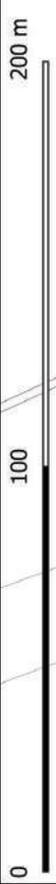
DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Humes-Jorquenay



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Humes-Jorquenay



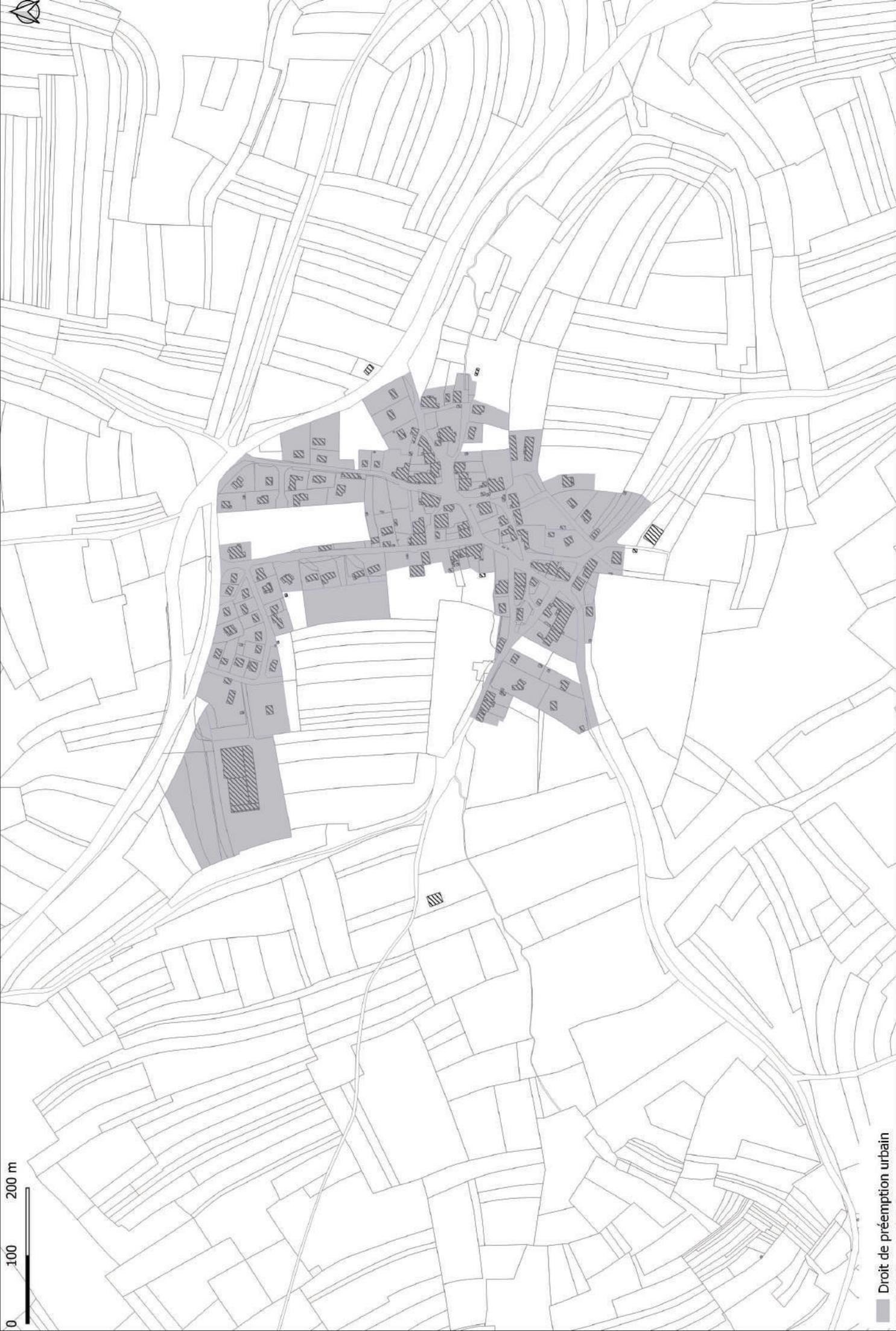
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Is-en-Bassigny



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Langres



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Langres



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Langres



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Langres



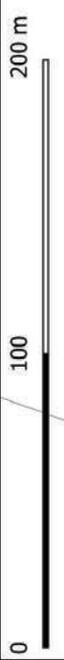
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Lavernoy



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Lavilleneuve



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Lecey



0

100

200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Marac



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Marcilly-en-Bassigny



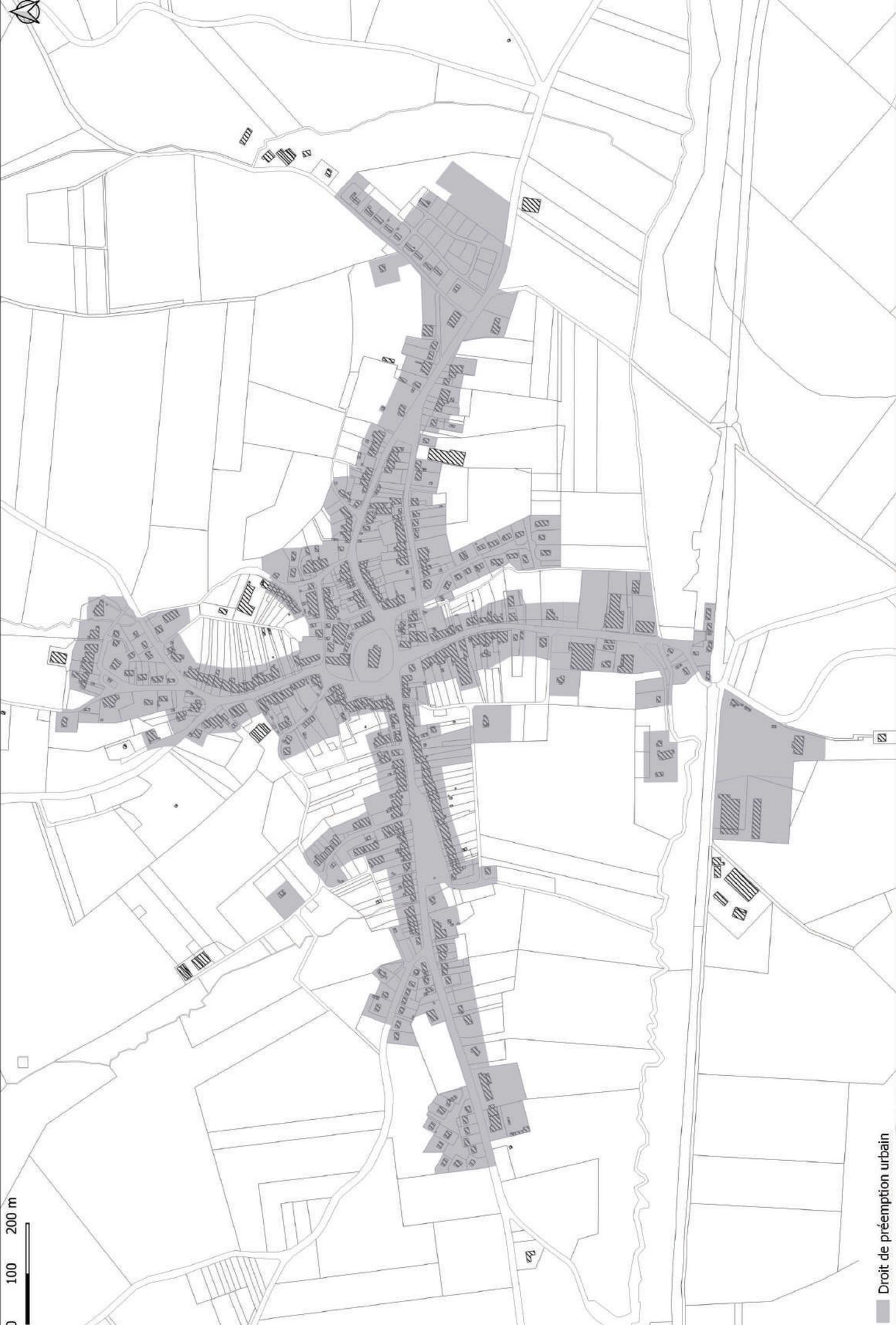
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Mardor



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Neuilly-Ieveque



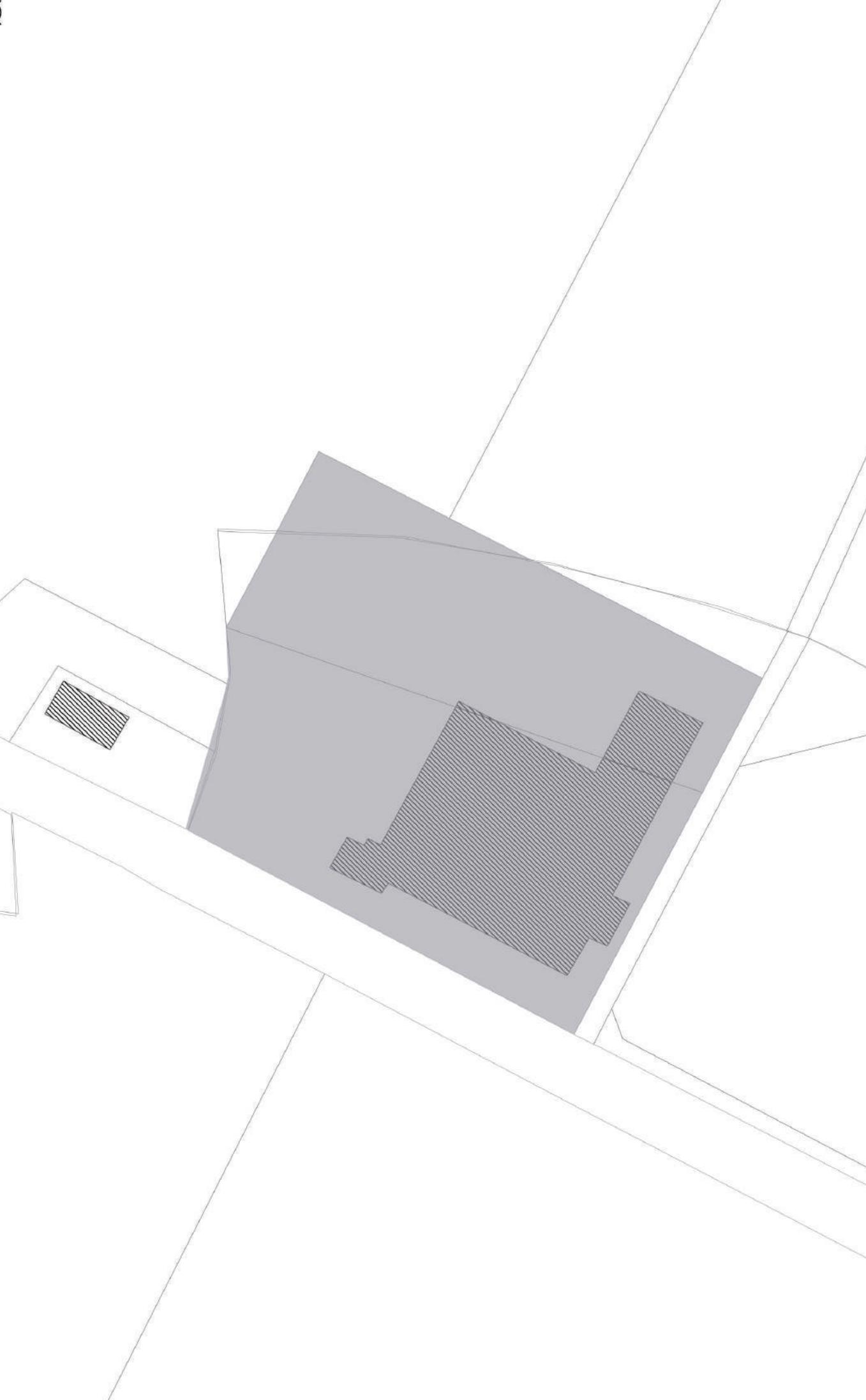
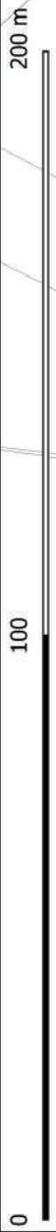
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Noidant-le-Rocheux



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Noyers



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Noyers



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Orbigny-au-Mont



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Orbigny-au-Vai



■ Droit de préemption urbain

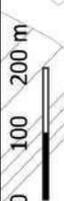
DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Ormancey



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025

Commune de : Peigney



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Perrancey-les-Vieux-Moulins



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Perrancey-les-Vieux-Moulins



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Perrusse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Plesnoy



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Poiseul



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Ranconnières



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Rangecourt



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Rolampont



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Rolampont



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Rolampont



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Rolampont



200 m

100

0

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saint-Ciergues



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saint-Martin-les-Langres



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saint-Martin-les-Langres



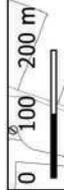
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saints-Geosmes



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saints-Geosmes



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Sarrey



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Saulxures



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Val-de-Meuse



0 100 200 m

■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Voisines



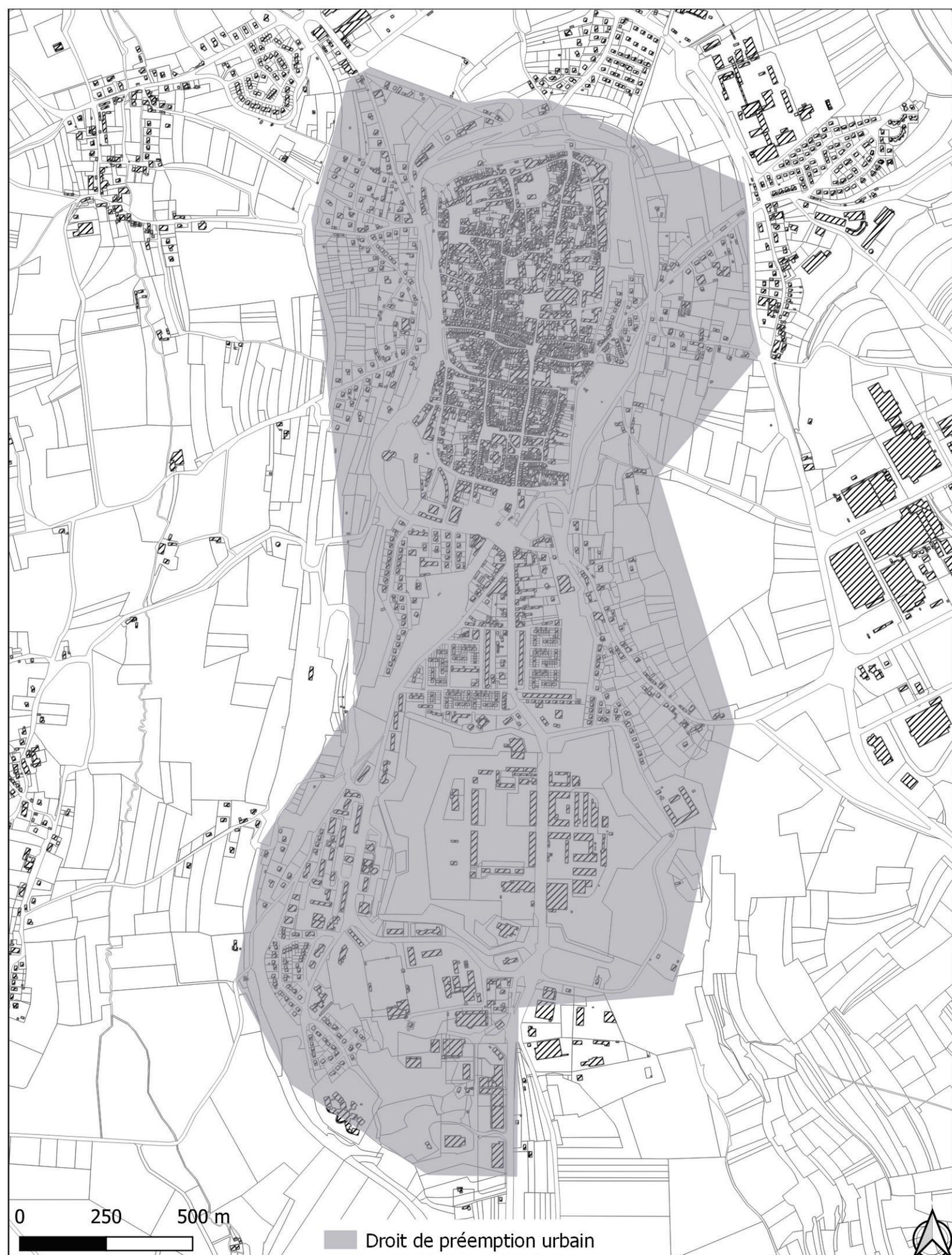
■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTAURE PAR DELIBERATION CCGL DU 24 JANVIER 2025
Commune de : Voisines



■ Droit de préemption urbain

DROIT DE PREEMPTION URBAIN CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAUX INSTAURE PAR DELIBERATION DU 08 OCTOBRE 2009



0 250 500 m

■ Droit de préemption urbain

